

## POURRIONS-NOUS PLAIRE ?

(Ecriture de l'homélie du 4<sup>ème</sup> dimanche ordinaire, messe de 11h00)

S. Paul serait-il un célibataire endurci qui ne tient pas en haute estime le mariage et qui voudrait dissuader ses auditeurs de se marier ? Certains l'ont pensé, et le pensent. A y réfléchir, cette hypothèse n'est pas très satisfaisante. Deux observations nous invitent au moins à tirer quelque profit pour notre vie chrétienne.

### **Un paradoxe**

Paul dit qu'il aimerait voir ses auditeurs dégagés de tout souci. Mais en même temps, il évoque un double souci : avoir souci des affaires du Seigneur, avoir souci de son époux ou de son épouse. D'évidence, il ne s'agit pas d'un exposé sur la meilleure manière de vivre « zen », égoïstement et sans attache. Si le célibat présente un intérêt pour l'Apôtre, ce n'est pas en vue d'une vie tranquille. La pointe de sa réflexion vise l'attachement au Seigneur. Cet attachement caractérise la vie nouvelle des baptisés et c'est à partir de lui que sont envisagées toutes les réalités humaines. Elles deviennent relatives à cet attachement fondamental.

Être exempt de tout souci n'indique pas une absence de lien ou d'orientation de la volonté. Paul ici envisage une potentielle concurrence entre deux attachements, entre deux soucis légitimes mais qui ne sont pourtant pas équivalents : souci des affaires du Seigneur, souci des affaires conjugales. Le chrétien risque d'être divisé, tiraillé. Et c'est cela qu'il aimerait éviter à ses auditeurs. Il serait préférable qu'ils n'aient qu'un souci, celui des affaires du Seigneur. Mais en indiquant cette tension, Paul manifeste aussi clairement que l'attachement conjugal est fort et qu'il requiert bien l'attention réelle des conjoints l'un à l'autre. Sans doute les propos de l'Apôtre ne permettent-ils pas d'élaborer une vision complète de la vie conjugale et familiale, mais ils en posent un élément fondamental tout en laissant encore ouverte la manière dont peuvent s'articuler ces deux amours distincts, celui pour le Seigneur, celui des époux. Ont-ils, et de quelle manière, un rapport entre eux ? De quelle manière sont-ils ordonnés ? L'avantage des formulations pauliniennes tient sans doute en ce qu'elles relient, dans l'expérience concrète, deux attachements qui ont quelque chose à voir l'un avec l'autre. Paul les entrevoit sous la forme d'une contrariété, sans que cela l'entraîne à dévaloriser le lien conjugal.

### **Plaire à un autre que soi**

Il pourrait y avoir une piste de réflexion à partir de l'usage d'un même verbe. Paul va poser comme moteur de la vie chrétienne le fait de « chercher comment plaire au Seigneur ». Certes, il le formule en parlant de celui qui n'est pas marié. Mais nous y trouvons davantage de lumière en étendant cette qualité à la vie chrétienne elle-même, du fait que l'attachement au Seigneur est le plus fondamental dans la vie nouvelle. Il désigne le lien de chaque chrétien à son Sauveur. Poursuivant sa réflexion, S. Paul utilise le même terme pour les époux : le mari « cherche à plaire à sa femme », la femme « cherche à plaire à son mari ». L'utilisation du même terme, le verbe plaire, pour qualifier les deux relations sous-entend une analogie entre les deux, d'où la concurrence potentielle.

Si nous inversons l'ordre des affirmations, qui sont passées de l'attachement au Seigneur à l'attachement des époux entre eux, nous trouvons dans la mise en œuvre concrète de l'attachement

conjugal une modalité pour exprimer l'attachement au Seigneur. Plaire à un autre : voilà une façon de prendre souci de l'autre qui ne nous est pas forcément familière. Ou, plutôt, c'est une manière envisagée avec un peu de circonspection. Nous entendons dans le fait de « plaire à quelqu'un » une subordination de soi-même à l'autre ou un jeu de séduction qui pourrait éloigner de la vérité. En réalité, chercher à plaire à quelqu'un n'est pas nécessairement jouer une comédie ou se mettre à la remorque du désir supposé de l'autre au détriment de sa propre identité. Plaire à quelqu'un, c'est chercher à être pour lui ou à lui donner ce qui peut le réjouir. C'est assurément se décentrer et s'inscrire dans une relation réciproque, dans laquelle chacun se réjouit de l'autre et grâce à lui. Cette mutuelle attention se développe dans l'ordre du bien et du respect, en vue d'une croissance qui, en les ouvrant l'un à l'autre, les ouvre à leur Créateur.

Si nous prenons les paroles de Paul au sérieux nous pouvons en tirer deux dispositions intérieures et pratiques.

La première porte sur notre relation au Seigneur. Il n'est pas certain que nous envisagions usuellement cette relation sur le mode d'un « chercher à lui plaire ». Nous avons plutôt l'idée qu'il s'agit d'accomplir les commandements, ce qui n'est pas faux, mais nous place dans une sorte de relation extérieure avec le Seigneur. Envisager de chercher à lui plaire, c'est faire place à notre affectivité, c'est vivre notre vie chrétienne sous la modalité d'une amitié inventive qui cherche à réjouir le Seigneur, en découvrant que lui-même, à travers les méandres de notre existence, nous réjouit de sa propre présence. C'est au fond entrer dans la relation du Christ Jésus à son Père. Lorsque Jésus dit que sa nourriture est de faire la volonté de son Père, il exprime sous une autre forme leur intimité et leur unité, il laisse entrevoir le dynamisme de sa joie.

La seconde consiste à inviter les époux à redécouvrir l'aspect de leur relation souligné par l'enseignement de S. Paul. Il n'est pas déplacé que le mari cherche à plaire à sa femme et que la femme cherche à plaire à son mari. Cela suppose de grandir en délicatesse. Bien sûr, chaque couple a son histoire, ses forces et ses faiblesses, ses maladresses et ses pudeurs. Mais retrouver ou raviver l'attention mutuelle ne peut faire de mal ! Et chacun peut aussi, dans le même mouvement, prendre conscience de la tension inhérente à leur condition entre l'attachement au Seigneur et l'attachement à son conjoint. De cette manière aussi, l'attachement au Seigneur peut venir purifier l'attachement des époux l'un à l'autre.

Ab. Antoine L. de Laigue  
Notre-Dame de Grâce de Passy  
29 janvier 2012